

Compte de résultat 3LMNTS

	2024	2025
POSTES		
Chiffres d'affaires		
Ventes de marchandises	224,34 €	315,03 €
Total des PRODUITS (A)	224,34 €	315,03 €
Achats (variables)	60	
- marchandises		
- emballages		
- fournitures diverses		
Charges externes	382,62	398,53
- loyers		
- charges locatives		
- entretiens et réparations (locaux, matériel)		
- fournitures non stockées (eau, électricité, gaz)		
- assurances (locaux, RC prof.)		
- frais de documentation		
- honoraires (comptable et juriste)		
- publicité		
- transports		
- frais de déplacement		
- frais de mission et de réception		
- frais de poste		
- frais de téléphone, fax et portable		
Impôts et taxes	900	
Charges de personnel		
- salaires bruts (salaire net + part salariale)		
- charges sociales (part patronale)		
- rémunération du dirigeant		
Charges financières	168,64	159,18
- agios sur découvert bancaire		
- intérêts sur emprunts		
Charges exceptionnelles		
Dotations aux amortissements		
Total des CHARGES (B)	1 511,26 €	557,71 €
Résultat avant Impôt (A)-(B)	- 1 286,92 €	- 242,68 €
Impôt sur les bénéfices		
RESULTAT NET COMPTABLE	- 1 286,92 €	- 242,68 €

ANNEXE COMPTABLE 2024 3LMNTS

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Informations générales

La société présente ses comptes annuels conformément aux règles comptables françaises applicables aux petites entreprises.

Les comptes sont établis en euros et selon le principe du coût historique.

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2. Méthodes comptables appliquées

2.1 Principe de prudence

Les comptes ont été établis dans le respect du principe de prudence, en tenant compte des risques et charges connus à la date de clôture.

2.2 Continuité d'exploitation

Les comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. Aucun élément ne remet en cause la poursuite de l'activité.

2.3 Indépendance des exercices

Les charges et produits sont rattachés à l'exercice auquel ils se rapportent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

3. Immobilisations

La société ne détient aucune immobilisation corporelle, incorporelle ou financière à la clôture de l'exercice.

4. Actif circulant

4.1 Créances clients

La société ne présente aucune créance client à la date de clôture.

4.2 Trésorerie

La trésorerie correspond aux disponibilités figurant sur le compte bancaire de la société à la clôture de l'exercice.

5. Capitaux propres

5.1 Capital social

Le capital social s'élève à 1470 €, entièrement libéré.

5.2 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2024 est un bénéfice de 154,85 €.

6. Dettes

La société ne présente aucune dette fournisseur ni emprunt bancaire à la clôture de l'exercice.

Les dettes fiscales et sociales sont comptabilisées conformément aux déclarations effectuées auprès des administrations concernées.

7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 224,34 €.

Il correspond exclusivement à des prestations réalisées au cours de l'exercice.

8. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont principalement constituées :

- d'abonnements (services bancaires, outils, domiciliation),
- de frais liés au fonctionnement courant de la société.

Aucune charge exceptionnelle significative n'a été constatée sur l'exercice.

9. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est intervenu et susceptible d'avoir une incidence sur les comptes.

10. Engagements hors bilan

La société n'a pris aucun engagement hors bilan à la clôture de l'exercice.

3LMNTS

SAS au capital de 200 euros

Siège social : 149 Avenue du Maine 75014 Paris

948 845 482 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 26/01/2026

Le 26/01/2026

À 13h00

Les associés de la Société 3LMNTS se sont réunis au 65 Rue Mademoiselle 75015 Paris en Assemblée générale sur convocation faite par le *Président* adressée par *lettre simple*.

L'Assemblée générale est présidée par *Micaël VERDAN* (le "Président de séance"), en sa qualité de *Président*.

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Pouvoirs pour formalités

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment:

- Le texte des résolutions proposées.

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport du dirigeant et après examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément aux principes comptables français et faisant ressortir un chiffre d'affaires de 224,34 euros, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, sans réserve, et donne quitus entier, définitif et sans réserve au dirigeant pour sa gestion au titre de l'exercice considéré.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant sur la proposition du dirigeant, décide d'affecter intégralement le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 154,85 euros, au compte « Report à nouveau créditeur », aucun prélèvement au titre de la réserve légale ni distribution de dividendes n'étant effectué.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Pouvoir

L'assemblée des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Président

Micaël VERDAN



Associé

Aymen MOUADDEL

AM

BILAN COMPTABLE SIMPLIFIÉ 2024 3LMNTS

ACTIF		PASSIF	
ACTIFS IMMOBILISÉS		CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations corporelles	- €	Capital sociale	1 470,00 €
Immobilisations incorporelles	- €	Réserves	- €
Immobilisations financières	- €	Résultats compte courant d'associés	154,85 €
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	- €	TOTAL CAPITAUX	1 624,85 €
ACTIFS CIRCULANTS		DETTES	
Stock	- €	Dettes des fournisseurs	- €
Créances clients	- €	Emprunts	- €
Valeurs mobilières	- €	Provisions	- €
Disponibilités	1 624,85 €	Autres dettes	- €
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	1 624,85 €	TOTAL DETTES	- €
TOTAL ACTIFS	1 624,85 €	TOTAL PASSIF	1 624,85 €

VERDAN